

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné **Patrick BARBIER**, Maire de la Commune de MUTTERSHOLTZ,

Atteste que l’affiche informant les descendants des concessions concernées
par la procédure de reprises des concessions perpétuelles laissées à l’abandon

que la constatation de l’état d’abandon sera effectué le **29 juin 2020** à 14h30

a fait l’objet d’un affichage en Mairie et au cimetière de MUTTERSHOLTZ
pour une durée d’un mois à compter du 25 mai 2021

**LE PRÉSENT CERTIFICAT EST ETABLI
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT**

Fait à Muttersholtz, le 28 juin 2021

Le Maire
Patrick BARBIER

